

Développement des CPS

Points de vigilance concernant les sources et la traçabilité des programmes

Le 16 février 2026

Cet appel à la vigilance entre en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre la désinformation en santé lancée par la ministre de la Santé le 12 janvier 2026.

Le développement des compétences psychosociales (CPS) a le vent en poupe depuis la publication successive de l'instruction interministérielle du 19 août 2022 « *relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037* » et des référentiels de Santé publique France : « *Etat des connaissances scientifiques et théoriques* », « *Référentiel opérationnel à destination des professionnels experts et formateurs CPS* », et autres supports de diffusion de l'expertise CPS produits par l'agence.

Cette reconnaissance institutionnelle s'est accompagnée d'une multiplication des offres d'accompagnement du déploiement de la stratégie interministérielle, essentiellement via l'émergence de formations et la production d'outils ou de programmes. Ces outils, visant à faciliter ce déploiement, par exemple au sein de l'Education Nationale, sont élaborés par une variété d'acteurs (institutionnels, associatifs, ou du secteur privé lucratif).

Il y a quelques mois, une Agence régionale de santé a mandaté l'une des associations membres de notre Fédération pour former des acteurs de terrain à l'utilisation d'un programme de développement des CPS, destiné à « un public vulnérable » de jeunes enfants. Une équipe universitaire, à l'origine du développement de ce programme, en avait évalué positivement les effets. Alertés par le contenu de l'un des volets de ce programme, les formateurs en ont recherché les sources. Ils ont découvert une origine liée à un autre programme à orientation bouddhiste et en lien avec une organisation ayant fait l'objet de plusieurs signalements pour dérives sectaires auprès de la Miviludes. En responsabilité, des alertes ont été effectuées en octobre 2025 auprès des institutions compétentes. Ces alertes ont été prises au sérieux et une procédure est en cours.

Au regard de cette expérience, très illustrative des potentielles dérives d'un programme de renforcement des CPS, nous attirons l'attention sur le caractère indispensable des vérifications avant toute diffusion d'un tel programme, quand bien même ses résultats auraient été scientifiquement validés. En se focalisant sur la mesure de l'efficacité, l'évaluation peut devenir aveugle aux biais implicites du programme – références à des mouvements sectaires ou à des valeurs religieuses par exemple – qui contreviennent au principe de laïcité en vigueur dans nos institutions éducatives. Cette réflexion soulève la question de l'éthique professionnelle appliquée aux programmes de développement des CPS, et aux finalités qu'on assigne à ce développement : est-il une fin en soi (il faut renforcer les CPS, quel qu'en soit le prix en termes de respect de la laïcité – dans la situation présente) ou un moyen pour que les enfants atteignent des objectifs d'émancipation et de renforcement de leur pouvoir d'agir, en dehors de toute manipulation religieuse ou sectaire ? De la réponse à cette question dépendra l'attitude adoptée vis-à-vis des programmes problématiques.

Siège

Campus Pleyad
39-47, boulevard Ornano
93200 Saint-Denis

APE Code 9499Z

SIREN N° 448 841 767

Association loi 1901 N° 20020036/3063

Standard 06 58 49 60 82

contact@federation-promotion-sante.org

www.federation-promotion-sante.org

Dans le cadre d'une responsabilité partagée avec les institutions, les associations de Fédération Promotion Santé proposent une expertise spécifique pour accompagner les institutions et les professionnels : analyse des programmes au-delà de leur seule efficacité statistique, traçabilité complète des sources, des références et cadres théoriques mobilisés, exigences éthiques, respect de la laïcité, et vigilance sur les conditions de diffusion. [Nos équipes et nos centres de ressources](#) sont à la disposition des acteurs de terrain et des décideurs qui souhaiteraient effectuer ces vérifications en amont de l'utilisation d'un programme de développement des CPS, pour lequel ils ne disposeraient pas des garanties suffisantes quant à son innocuité, en particulier dans le cadre d'une mobilisation auprès de jeunes enfants.

Siège

Campus Condorcet
Bâtiment Recherche Sud
5 Cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex

APE Code 9499Z
SIRET N° 448 841 767 00040

Association loi 1901 N° 20020036/3063

Standard 06 58 49 60 82
contact@federation-promotion-sante.org
www.federation-promotion-sante.org